



## Tarifs d'utilisation du réseau et tarifs accessoires valables à partir du 1er janvier 2024

Version du 27 novembre 2023

# Electricité

Tous les montants indiqués sont à majorer du taux de la TVA en vigueur

## Introduction

Cette fiche reprend les tarifs tels qu'appliqués à partir du 1er janvier 2024. Pour une explication plus détaillée des services liés à ces tarifs nous renvoyons vers le catalogue de service tel que publié sur les sites internet des quatre gestionnaires de réseau luxembourgeois :

- Creos Luxembourg S.A. (<http://www.creos-net.lu>)
- Ville de Diekirch (<http://www.diekirch.lu>)
- Ville d'Ettelbruck (<http://www.ettelbruck.lu>) et
- Sudstrom S.à r.l. & Co S.e.c.s. (<http://www.sudstrom.lu>)

## Majoration des tarifs pour prestations en dehors des heures de bureau normales

Toutes les prestations décrites dans les chapitres 16 (Consignation des postes MT) et 21 (Vérification des protections), réalisées en dehors des heures de bureau normales (lundi au vendredi, de 07:00 à 16:00 heures) sont majorées :

- La plage **hors heures normales** comprend
  - o le lundi au vendredi, de 16:00 à 07:00 heures
  - o le samedi, dimanche et jour férié, 24 heures
  - o le taux est majoré de 50%
- La plage des **heures de nuit** s'étend de 22:00 à 7:00 heures, tous les jours de la semaine. Le taux hors heures normales est majoré de 30%
- Les heures prestées les **dimanches** sont en plus majorées de 70%
- Les heures prestées les **jours fériés** sont en plus majorées de 100%

Ces majorations sont cumulatives.

Barème d'application de compléments	Hors heures normales	Nuit	Dimanche	Jour férié	Complément total
Jour ouvrable	50%				50%
Jour ouvrable nuit	50%	30%			80%
Dimanche	50%		70%		120%
Dimanche/nuit	50%	30%	70%		150%
Férié	50%			100%	150%
Férié/nuit	50%	30%		100%	180%
Férié dimanche	50%		70%	100%	220%
Férié/dimanche/nuit	50%	30%	70%	100%	250%

## 1. Redevances pour raccordement au réseau basse tension (BT)

### 1.1 Cas standard

#### Dans la zone délimitée

##### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 40A par phase

Redevance unique	963,00 €
------------------	----------

##### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase

Redevance unique	1 311,00 €
------------------	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	348,00 €
--	----------

##### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase

Redevance unique	2 414,00 €
------------------	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1 451,00 €
---	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1 103,00 €
---	------------

#### En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

##### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	21,99 €
----------------------------	---------

##### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	31,08 €
----------------------------	---------

##### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	41,26 €
----------------------------	---------

#### Aux tarifs de raccordement au réseau se rajoute une pose compteur, tel que décrit dans le chapitre 8.

En cas de raccordement exceptionnel d'un preneur de raccordement avec une intensité demandée supérieure à 100A sur le réseau BT, ce raccordement sera facturé au frais réels sur base d'une offre préalable.

### 1.2 Cas spéciaux du branchement d'une installation de production

Dans le cas d'une demande de branchement d'une installation de production derrière un point de raccordement existant, deux cas de figure se présentent :

a) L'intensité par phase de l'installation de production est inférieure ou égale au niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance pose compteur

Une pose compteur (voir chapitre 8) est facturée pour la pose du compteur relié à l'installation de production

b) L'intensité par phase de l'installation de production dépasse le niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance pose compteur

Une pose compteur (voir chapitre 8) est facturée pour la pose du compteur relié à l'installation de production

- Redevance de raccordement

Le demandeur paie une redevance unique pour une augmentation d'intensité du raccordement existant:

#### Dans la zone délimitée

##### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	348,00 €
--	----------

##### Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1 451,00 €
---	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1 103,00 €
---	------------

#### En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

##### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	21,99 €
----------------------------	---------

##### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	31,08 €
----------------------------	---------

##### Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm<sup>2</sup>

par mètre courant de câble	41,26 €
----------------------------	---------

Dans le cas d'un branchement d'une installation de production sans pose compteur supplémentaire (one meter solution, uniquement possible pour des installations de production d'une puissance inférieure à 30kW), la pose compteur ne sera pas facturée. Si un déplacement est nécessaire dans le cadre du branchement, il sera facturé d'après le chapitre 22.

## 2. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur MT/BT

### 2.1 Redevance de raccordement

#### Raccordement avec une section de câble de 70 mm<sup>2</sup>

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	1 311,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	21,99 €

#### Raccordement avec une section de câble de 150 mm<sup>2</sup>

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	2 414,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	31,08 €

#### Raccordement avec une section de câble de 240 mm<sup>2</sup>

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	2 849,00 €
par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	41,26 €

### 2.2 Tarif de réservation de puissance

Tranche de 10kVA (par mois)	20,76 €
Participation aux frais d'entretien des ouvrages MT et BT pour l'utilisation du poste de transformation (par tranche et par mois)	5,19 €

## 3. Autres redevances pour raccordements temporaires et modifications

Raccordement temporaire chantier, y compris ampérage jusqu'à 100 A (armoire de raccordement fournie par client, raccordée par le gestionnaire de réseau)	432,00 €
Raccordement temporaire individuel fêtes y compris ampérage jusqu'à 100 A (sans armoire et câble de racc.)	197,00 €
Modification raccordement (sur demande client) (*)	582,00 €

(\*) La modification d'un raccordement concerne le déplacement du coffret principal, du tableau de comptage ou du câble de raccordement sur demande du client.

## 4. Dé-, Reconnexion d'un client au réseau BT

### Déconnexion et reconnexion du compteur intelligent à distance

Tarif par opération déconnexion/reconnexion	88,00 €
---	---------

### Déconnexion et reconnexion au tableau de comptage / armoire de branchement sur site

Tarif par opération déconnexion/reconnexion	298,00 €
---	----------

### Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade

Tarif par opération déconnexion/reconnexion	585,00 €
---	----------

### Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade nécessitant un élévateur

Tarif par opération déconnexion/reconnexion	1 122,00 €
---	------------

### Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour une fouille

Tarif par opération déconnexion/reconnexion	1 535,00 €
---	------------

### Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour deux fouilles

Tarif par opération déconnexion/reconnexion	2 485,00 €
---	------------

## 5. Redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

### 5.1 Utilisateurs réseau BT sans installation de production

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,16 €
50	17,51 €
63	26,72 €
80	30,72 €
100	35,42 €
120	61,89 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	4,70 €

Le service tel que décrit est aussi applicable dans le cas d'un point de fourniture de prélèvement avec point de fourniture de production sans compteur supplémentaire.

## 5.2 Utilisateurs réseau BT avec installation de production

La redevance suivante est facturée pour l'installation de consommation.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,16 €
50	17,51 €
63	26,72 €
80	30,72 €
100	35,42 €
120	61,89 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	4,70 €

La redevance suivante est facturée pour l'installation de production.

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,75 €
50	5,75 €
63	11,90 €
80	11,90 €
100	11,90 €
120 et plus	33,67 €

## 5.3 Utilisateurs réseau BT avec installation de production seule

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	15,16 €
50	17,51 €
63	26,72 €
80	30,72 €
100	35,42 €
120	61,89 €
Supplément au delà de 120A par phase, par tranche de 20A	4,70 €

## 5.4 Client connecté à un poste client MT/BT

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40A (<30kVA)	15,16
50A (30kVA-35kVA)	17,51

## 6. Complément à la redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau BT

Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,75 €
50	5,75 €
63	11,90 €
80	11,90 €
100	11,90 €
120 et plus	33,67 €

## 7. Redevance additionnelle pour compteurs analogiques

Redevance mensuelle additionnelle pour compteurs analogiques 16,10 €

## 8. Redevances diverses pour installations de comptage

Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT 40A (sans programmation nécessaire)	191,00 €
Suppression d'un compteur BT	191,00 €
Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT >40A (avec programmation du seuil du disjoncteur intégré)	306,00 €
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires	379,00 €
Mutation des TI BT de l'installation de comptage à cause d'une augmentation puissance sur demande client	590,00 €
Frais de mise au rebut d'un compteur suite à destruction/endommagement par le client	387,00 €

## 9. Redevances pour étalonnage de compteurs BT

Etalonnage au laboratoire	277,00 €
Etalonnage sur site client	339,00 €

## 10. Mise en place et maintenance d'un calendrier compteur intelligent

Programmation d'un calendrier compteur intelligent sur demande d'une partie tierce (fournisseur, ...)	selon devis
Maintenance du calendrier y compris l'envoi calendrier sur compteur	0,73€/mois
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires à partir du 3e calendrier	379,00 €
Location mensuelle d'un récepteur supplémentaire	5,75€/mois

## 11. Utilisation réseau BT

Tarif d'utilisateur du réseau BT	0,075 €/kWh
Tarif utilisation réseau BT (raccordement ≤50A, puissance souscrite <35kVA), connecté à un poste MT/BT	0,075 €/kWh

## 12. Tarif fixe pour autoproducteurs BT capables de gérer leurs flux d'électricité

### Tarif fixe pour autoconsommateurs

Puissance souscrite (kVA)	Intensité limite autorisée par phase, déclenchant le compteur intelligent (A)	Total facturé par mois (€)
4,2	10	17,00
6,9	16	20,67
11,1	25	26,17
17,3	32	34,43
22,2	40	40,84
27,7	50	48,18
34,6	63	57,35
43,6	80	81,57
55,4	100	97,16

## 13. Composante de disponibilité BT

La composante de disponibilité est appliquée à l'électricité autoconsommée qui est produite à partir de sources d'énergies non-renouvelables.

Composante de disponibilité	0,075 €/kWh
-----------------------------	-------------

## 14. Raccordement MT/HT/THT

En fonction du projet de raccordement. La facturation se fait sur base du mètre réel.

## 15. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur HT/MT

Tranche de 100kVA (par mois)	92,46 €
------------------------------	---------

## 16. Consignation d'un poste MT client

Tarif par intervention pendant les heures de bureau normales	405,00 €
--	----------

Ce tarif est majoré suivant les dispositions décrites en introduction de la présente fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

## 17. Comptage MT, HT et THT

Tarif mensuel de comptage MT, mesuré du côté BT, avec une puissance souscrite entre 40kVA et 69kVA, respectivement une intensité de raccordement ≥63A et ≤100A	11,90 €
Tarif mensuel de comptage MT, mesuré du côté BT, avec une puissance souscrite au-delà de 69kVA, respectivement une intensité de raccordement > 100A	33,67 €
Tarif mensuel de comptage MT, mesuré du côté MT	121,15 €
Tarif mensuel de comptage HT	43,40 €
Tarif mensuel de comptage THT	131,07 €

## 18. Mise en place d'un décompteur (POD virtuel)

Mise en place avec formule de calcul y relative	1 586,00 €
Frais mensuels de gestion d'un décompteur	39 €/mois

## 19. Utilisation réseau MT, HT et THT

Tarifs pour l'utilisation des réseaux électriques MT, HT et THT				
Niveau de tension	Utilisation < 3 000 h		Utilisation > 3 000 h	
	Prix puissance	Prix énergie	Prix puissance	Prix énergie
	€/kW/a	€/kWh	€/kW/a	€/kWh
Clients finaux 220kV	8,33	0,0162	42,96	0,0046
Clients finaux 65kV	23,68	0,0251	27,02	0,0239
Clients finaux 20kV	29,02	0,0483	113,32	0,0202

## 20. Composante de disponibilité MT et HT

20.1 Composante de disponibilité MT			
Durée d'utilisation < 3 000 h		Durée d'utilisation > 3 000 h	
C <sub>e</sub> =	0,0483 €/kWh	C <sub>e</sub> =	0,0202 €/kWh
C <sub>p</sub> =	29,02 €/kW	C <sub>p</sub> =	113,32 €/kW

  

20.2 Composante de disponibilité HT			
Durée d'utilisation < 3 000 h		Durée d'utilisation > 3 000 h	
C <sub>e</sub> =	0,0251 €/kWh	C <sub>e</sub> =	0,0239 €/kWh
C <sub>p</sub> =	23,68 €/kW	C <sub>p</sub> =	27,02 €/kW

## 21. Vérification des protections

### Protections relatives aux équipements d'interface avec le réseau public devant obligatoirement être soumises à une vérification par le gestionnaire de réseau

Vérification obligatoire des protections clients 65 kV	
Relais de protection d'une travée de ligne (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1 349,00 €
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	1 877,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (par intervention, suivant accord avec le client)	1 525,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique suivant accord avec le client, par intervention)	953,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	264,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique/fonctionnel par intervention, suivant accord avec le client * dans le cas d'un rdv fixé par le client	609,00 €
Vérification obligatoire des protections clients 20 kV	
Relais de protection du disjoncteur principal (1ère mise en service, par intervention)	1 173,00 €
Relais de protection du disjoncteur principal (Contrôle périodique tous les 4 ans, par intervention)	777,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1 525,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 4 ans, par intervention)	953,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 4 ans * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	264,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 4 ans * dans le cas d'un rdv fixé par le client	609,00 €

<b>Vérification obligatoire des protections clients 400 V</b>	
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1 525,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 4 ans, par intervention)	953,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 4 ans * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	264,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 4 ans * dans le cas d'un rdv fixé par le client	433,00 €
<b>Protections d'équipements pour lesquelles la vérification par le gestionnaire de réseau est facultative</b>	
<b>Vérification facultative des protections clients 65 kV</b>	
Relais de protection d'une travée transfo (par travée & intervention, suivant accord avec le client)	2 440,00 €
<b>Vérification facultative des protections clients 20 kV</b>	
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (avec déplacement, suivant accord avec le client)	1 296,00 €
Relais de protection d'un départ client supplémentaire. (sans déplacement, suivant accord avec le client)	874,00 €

Ces tarifs s'appliquent aux interventions réalisées pendant les heures de bureau normales. Ils sont majorés suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

## **22. Déplacement**

Déplacement chez un utilisateur réseau	165,00 €
--	----------